

LE DOLOIS

NOTICE DESCRIPTIVE

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION

5 RUE PASTEUR – 94 220 CHARENTON LE PONT

Maître d'œuvre :

3AM &+
2 rue du Nouveau Bercy
94220 CHARENTON-LE-PONT

Maître d'ouvrage :

SCCV 5 PASTEUR
171 ave. Charles de Gaulle
94160 SAINT-MANDE

Date: 03 mai 2017

SOMMAIRE

NOTICE DESCRIPTIVE	1
1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	9
1.1. INFRASTRUCTURE	9
1.1.1. Fouilles	9
1.1.2. Fondations	9
1.1.3. Plancher Bas du 1 ^{er} sous-sol.....	9
1.2. MURS ET OSSATURES	9
1.2.1. Murs en sous-sols.....	9
1.2.1.1. Murs périphériques	9
1.2.1.2. Murs de refends.....	9
1.2.3. Murs contre mitoyens existants	10
1.2.4. Murs extérieurs divers	10
1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	10
1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs	10
1.3. PLANCHERS	10
1.3.1. Planchers sur étage courant.....	10
1.3.2. Planchers sur locaux chauffés.....	10
1.3.3. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....	11
1.3.4. Planchers sur terrasses accessibles	11
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	11
1.4.1. Entre pièces principales	11
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service	11
1.4.3. Gaines techniques.....	11
1.5. ESCALIERS.....	11
1.5.1. Escaliers (du -1 au rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée au 7 ^{ème} étage).....	11
1.6. VENTILATIONS ET CONDUITS DE FUMEE.....	11
1.6.1. Conduits de fumée	11
1.6.2. Ventilation	12
1.6.3. Désenfumage	12
1.6.4. Entrée d'air en façades.....	12
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	12
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.....	12
1.7.2. Chutes d'eaux usées	12
1.7.3. Canalisations en sous-sol.....	12
1.7.4. Branchements en égouts (EP raccordées sur bassin de rétention.)	12
1.8.1. Charpente Couverture	13
1.8.2. Etanchéité et accessoires.....	13
1.8.2.1. Sur terrasse et jardinières sur terrasse accessible des étages en retrait.....	13
1.8.2.2. Terrasse technique supérieure	13
1.8.3. Souches des ventilations et conduits divers.....	13

1.9.	COLLECTE DES ORDURES	13
1.10.	LOCAL BRANCHEMENT ET LOCAL VÉLOS.....	14
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	14
2.1.	SOLS ET PLINTHES	14
2.1.1.	Sols et plinthe des pièces principales	14
2.1.1.1	Sols des entrées, séjours et dégagements.	14
2.1.1.2.	Sols des chambres	14
2.1.1.3.	Arrêt des revêtements	14
2.1.2.	Sols et plinthes des pièces de service (cuisines, salles-de-bains, WC, salles d'eau) ...	14
2.1.2.1.	Sols des cuisines (pose droite).....	14
2.1.2.2.	Sols des salles de bains, salles d'eau et des W.C (pose droite).....	14
Nota 1	: Les sols des placards seront revêtus du même revêtement que la pièce attenante.	15
2.1.3.	Arrêts de revêtements	15
2.1.4.	Sols des balcons.....	15
2.2.	REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)	15
2.2.1.	Revêtements muraux des pièces de services	15
2.3.	PLAFONDS.....	15
2.4.1.	Menuiseries extérieures des pièces principales et Bow windows.....	15
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTI-SOLAIRE	16
2.5.1.	Dans toutes les pièces des appartements. (Prévoir pour toutes les baies du rez-de-chaussée un dispositif de verrouillage intérieur).....	16
2.5.3.	Pièces de service.....	16
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES	16
2.6.1.	Huisseries et bâtis	16
2.6.2.	Portes intérieures.....	16
2.6.4.	Portes de placards.....	16
2.6.5.	Portes des locaux rangements	16
2.6.6.	Plinthes	17
2.6.7.	Trappes de visite des gaines techniques	17
2.6.8.	Butoirs de portes.....	17
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	17
2.7.1.	Mains courantes	17
2.7.2.	Garde-corps extérieurs.....	17
2.8.	PEINTURES	17
2.8.1.	Peintures extérieures.....	17
2.8.1.1.	Sur menuiseries extérieures	17
2.8.1.2.	Sur occultations	17
2.8.1.3.	Sur serrurerie	17
2.8.1.4.	Sur béton	17
2.8.2.	Peintures intérieures.....	18
2.8.2.1.	Sur menuiseries bois	18
2.8.2.2.	Pièces Humides (salles d'eau et WC)	18
2.8.2.3.	Cuisines	18
2.8.2.4.	Pièces sèches (entrée, dégagement, séjour et chambres)	18

2.8.2.5.	Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers	18
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	18
2.9.1.	Équipement ménager	18
2.9.1.1.	Blocs éviers – robinetteries meubles	18
2.9.1.2.	Appareils et mobiliers des salles de bains et salle d'eau	19
2.9.2	Équipement sanitaire et plomberie	19
2.9.2.1.	Distribution d'eau froide	19
2.9.2.2.	Distribution d'eau chaude	19
2.9.2.3.	Production EC	19
2.9.2.4.	Evacuations	20
2.9.2.6.	Branchements en attente.....	20
2.9.2.7.	Appareils sanitaires.....	20
2.9.2.8.	Robinetterie.....	20
2.9.2.9.	Arrosage des jardins :.....	20
2.9.3.	Équipement électrique	20
2.9.3.1.	Type d'installation	20
2.9.3.2.	Puissance à desservir	21
2.9.3.3.	Equipement de chaque pièce	21
2.9.4.	Chauffage – Ventilation	22
2.9.4.1	Type d'installation	22
2.9.4.2.	Températures garanties	22
2.9.4.3.	Appareils d'émission de chaleur	22
2.9.4.4.	Conduit de fumée	22
2.9.4.5.	Entrée d'air et prises de ventilation	23
2.9.5.	Équipements intérieurs des placards	23
2.9.6.	Équipements de télécommunication	23
2.9.6.1.	Radio/ T.V/ FM.....	23
2.9.6.2.	Téléphone	23
3 -	ANNEXES PRIVATIVES	23
3.1.	PARKINGS COUVERTS EN SOUS-SOL – SANS OBJET	23
	SANS OBJET	23
4.1.	HALL D'ENTRÉE ET CIRCULATION PALIERE à REZ-DE-CHAUSSÉE.....	24
4.1.1.	Sols.....	24
4.1.2.	Parois.....	24
4.1.3.	Faux-plafond.....	24
4.1.4.	Chauffage	24
4.1.5.	Équipement électrique.....	24
4.1.6.	Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble	24
4.1.7.	Boîte aux lettres et à paquets.....	24
4.2.	CIRCULATIONS PALIERES EN ETAGES.....	25
4.2.1.	Sols.....	25
4.2.2.	Murs	25
4.2.3.	Plinthes	25
4.2.4.	Equipement électrique	25

4.2.5.	Chauffage	25
4.2.6	Plafond.....	25
4.3.	CIRCULATION DU SOUS-SOL.....	25
4.3.1.	Sols	25
4.3.2.	Murs	25
4.3.3.	Portes	25
4.3.4.	Équipement électrique	26
4.4.	CAGES D'ESCALIERS	26
4.4.1.	Sol des paliers d'escaliers	26
4.4.2.	Murs périphériques et noyau central	26
4.4.3.	Plafonds et sous-faces d'escaliers	26
4.4.4.	Marches et contremarches	26
4.4.5.	Éclairage.....	26
4.4.6.	Désenfumage	26
4.4.7.	Garde-corps et mains courantes	26
4.4.8.	Chauffage	26
4.5.	LOCAUX COMMUNS	27
4.5.1.	Local poubelles à rez-de-chaussée.....	27
4.5.2.	Local vélos au sous-sol.	27
4.5.3.	Locaux motos en sous-sol.....	27
4.6.	LOCAL FIBRE.....	27
4.7.	LOCAL BRANCHEMENT	27
4.7.1.	Sol.....	27
4.7.2.	Murs	27
4.7.3.	Plafond.....	27
4.7.4.	Éclairage.....	27
4.7.5.	Ventilation	27
5 -	EQUIPEMENT GENERAUX DE L'IMMEUBLE	28
5.1.	ASCENSEUR.....	28
5.1.1.	Équipement ascenseur	28
5.2.	CHAUFFAGE et EAU CHAUDE	28
5.3.	TELECOMMUNICATIONS	29
5.3.1	Téléphone.....	29
5.3.2	Installation TV et radio	29
5.4.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	29
5.5.	VENTILATION MECANIQUE DU LOCAL	29
5.6.	ALIMENTATION EN EAU	29
5.6.1	Comptages généraux	29
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau.....	29
5.6.3	Colonnes montantes.....	29
5.6.4	Branchements particuliers	29
	Robinets	29
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	29
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29

5.8.1	Comptages des services généraux	29
5.8.2.	Colonnes montantes.....	29
5.8.3.	Branchements et comptages particuliers	29
6 -	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE	30
6.1.	VOIRIES ET PARKINGS EXTERIEURS	30
6.2.	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	30
6.3.	ESPACES VERTS	30
6.4.	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	30
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	30
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble par appliques au choix de l'architecte.	30
6.5.2	Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres	30
7 -	CLOTURES	31
7.1.	PORTE D'ACCES AUX PARKINGS.....	31
8.	RESEAUX DIVERS	31
8.1	EAU	31
8.2	GAZ.....	31
8.3	ÉLECTRICITE.....	31
8.4.	POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS.....	31

PREAMBULE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de logements.

Sur un terrain d'une superficie de 289 m², la SCCV 5 PASTEUR réalise 1 bâtiment à usage d'habitation de :

Au total, et sous réserve de regroupement ou de division de lots qui pourrait intervenir, l'ensemble immobilier comprendra, 23 appartements.

La construction se conformera :

- au permis de construire,
- aux lois et réglementations en vigueur à la date du dépôt du permis de construire,
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire,
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique et Thermique (RT 2012 – 20%), à la norme électrique et à la réglementation handicapés en vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire.

Il pourra être mis en œuvre des dispositifs nécessaires à la demande du coordonnateur SPS dans le cadre des obligations ou préconisations du DIUO (entretien ultérieur).

Il est expressément prévu que, dans le cas où la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau) le maître d'ouvrage, remplacera ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres, de qualité au moins équivalente, après accord de l'acquéreur.

Le maître d'ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction telles que définies dans l'acte de vente.

L'implantation et/ou le nombre des équipements ou appareils peut (vent) être modifié(s) en raison d'impératifs techniques et les retombées de poutres, poteaux, soffites, faux plafonds, canalisations, décaissés de dalles, peuvent ne pas y figurer en totalité.

Les hauteurs d'allèges et des seuils portées sur les plans sont susceptibles de légères variations selon nécessité et impératif technique. Conformément à la nouvelle réglementation d'accessibilité aux handicapés, l'accès aux balcons et terrasses pourra se faire à l'aide de plans inclinés additionnels qui resteront à la charge de l'acquéreur.

Dans certains cas, il pourra être mis en œuvre des marches au droit des portes fenêtres pour franchir le ressaut dû au seuil des portes-fenêtres.

Le sens d'ouverture des ouvrants et des portes indiqués sur les plans ne sont pas contractuels et restent au choix de l'architecte. Si des contraintes techniques rendent impossible de mettre en place les volets roulants, le Maître d'Ouvrage pourra décider de mettre en place des stores, des volets ou des barreaudages.

Les teintes, coloris et finitions des revêtements des façades de l'immeuble seront choisis par l'architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

La nature et la couleur des matériaux et équipements seront choisis par l'Architecte.

Les matériaux tels que parquet, carrelage, faïence, etc. peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par l'architecte.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de passer toutes conventions ou contrat avec le concessionnaire de son choix.

Le maître d'ouvrage précise qu'il est impératif que l'acquéreur et/ou le futur gestionnaire souscrive dès la livraison des contrats d'entretien pour bénéficier des garanties légales sur les équipements techniques tels que s'ils existent : VMC, ascenseur, portes d'accès, etc.

Le maître d'ouvrage fournira à l'acquéreur, au plus tard, 1 mois avant la date de livraison, les propositions de contrat d'entretien-maintenance de la totalité des équipements mise en œuvre.

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

En pleine masse pour les terrassements généraux.
Evacuation des terres aux décharges publiques.

1.1.2. Fondations

Suivant rapport de sol, elles seront réalisées en B.A par pieux, semelles filantes ou isolées suivant calculs. Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle.

1.1.3. Plancher Bas du 1^{er} sous-sol

Il sera constitué par un dallage sur couche drainante, épaisseur suivant calcul avec façon de pente vers les avaloirs. Sa définition recevra l'accord du bureau de contrôle avec cunette périphérique raccordée à la fosse de relevage.

1.2. MURS ET OSSATURES

1.2.1. Murs en sous-sols

1.2.1.1. Murs périphériques

En béton banché épaisseur selon calculs pour les voiles enterrés, exécutés en tranchées blindées suivant préconisations du géotechnicien avec barbacanes pour récupération des eaux et cunettes périphériques en pieds de voile.

1.2.1.2. Murs de refends

En béton banché, épaisseur, suivant indications des plans et calculs B.A., ou parpaings pleins.

1.2.2. Mur de façade sur rue

Voiles en béton armé, épaisseur suivant calcul pour respect du classement au bruit (proximité des voies SNCF) parement extérieur en pierre rainurée à refends pour le soubassement général, parement brique sur les séquences au contact des immeubles mitoyen.

Partie centrale en revêtement vertical en zinc type ANTHRA zinc.

Bow windows en aluminium laqué couleur zinc dito partie centrale.

Mur de façade sur jardin

Voiles en béton armé, épaisseur dito façade rue parement extérieur en pierre collée à rez-de-chaussée et briques de parement de teinte claire suivant indications du plan de façade sur jardin.

Relevés de balcon modénatures, corniches :

En béton avec finition en enduit monocouche finition lissée fin ton pierre, protection par couvertines en pierre ou béton blanc.

Garde-corps en profilé acier thermolaqué.

1.2.3. Murs contre mitoyens existants

En béton banché épaisseur suivant calcul B.A, doublé intérieurement par panneaux isolants conforme aux préconisations de l'étude thermique et impératif technique, épaisseur et composition suivant calcul des coefficients respectant les réglementations thermique et acoustique. Enduits extérieurs dito façade sur jardin cis tracé de joints verticaux et horizontaux sur les parties dépassant toutes les héberges voisines.

1.2.4. Murs extérieurs divers

Béton banché ou parpaings suivant accord du Bureau de Contrôle, arasement des murs périphériques, reprises des couronnements, enduits ton clair sur tous travaux préparatoires sur les murs de clôture périphérique existant.

1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant calculs. Cf. à la réglementation acoustique (N.R.A).

1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs contigus

Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant plans et calcul et suivant réglementations thermique et acoustique.

- Entre locaux privatifs et autres locaux
(Escaliers, ascenseur, hall et locaux divers)

Béton banché ou parpaings, épaisseur suivant calcul et mise en œuvre d'un isolant thermique et/ou acoustique suivant réglementations conforme aux préconisations de l'étude thermique.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur étage courant

Dalles pleines en béton armé épaisseur suivant calculs plus chape rapportée acoustique cis impératifs phonique imposés par le respect de la NRA.

1.3.2. Planchers sur locaux chauffés

Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.

Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires conforme aux préconisations de l'étude thermique et du respect de la RT 2012 -10 %.

1.3.3. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.

Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires.

Ces planchers comporteront une chape flottante sur isolant conforme aux préconisations de l'étude thermique.

1.3.4. Planchers sur terrasses accessibles

Dalles béton armé, épaisseur suivant calculs.

Isolation thermique selon impératifs techniques et réglementaires, étanchéité multicouches et protection par dallettes en gravillon lavé, posées sur plots.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales

Cloisons de 7 cm environ d'épaisseur avec interposition, entre les parements de panneaux de laine minérale semi rigide.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service

Dito 1.4.1, cis toutes sujétions pour respecter la réglementation en vigueur pour les cloisons situées en périphérie des locaux sanitaires et humides, les plaques de parement ordinaires sont remplacées par des plaques hydrofuges et un système de pied étanche de cloison par U plastique ou traitement de type FERMASEC.

1.4.3. Gains techniques

Ces cloisons sont réalisées conformément au D.T.U 25.41. Elles seront réalisées en cloison PLACOSTYL épaisseur 72mm ou 98mm, les conduits de chute seront entourés de laine minérale en 50mm.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers (du -1 au rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée au 7^{ème} étage).

Préfabriqués en BA ou coulés en place, finition marches et contremarches par une peinture anti-poussière avec remontée en plinthe. Le nombre de marches figuré sur les plans est donné à titre indicatif.

1.6. VENTILATIONS ET CONDUITS DE FUMEE

1.6.1. Conduits de fumée

Conduits de fumée et de ventilation de la chaufferie collective au 1^{er} sous-sol.

1.6.2. Ventilation

- a) Logements :
Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable de type B avec évacuation d'air par extracteur(s) en toiture terrasse, gaines métalliques.
Bouches d'entrée d'air type selon réglementation, prises en façades.
Extraction d'air vicié dans les pièces de service par bouches d'extraction, marque ALDES type selon réglementation.
- b) Local poubelles au rez-de-chaussée et local vélos et voitures d'enfants au sous-sol.
La VMC de ces locaux sera réalisée par une antenne spécifique raccordée en toiture terrasse conformément aux DTU en vigueur.
- c) Autres locaux à ventiler :
Locaux techniques, ventilation réglementaire mécanique par gaine métallique ou plâtre, maçonnerie de parpaings de ciment ou cloisonnement plâtre.

1.6.3. Désenfumage

- a) Escalier :
Désenfumage réglementaire en haut de la cage d'escalier par un exutoire de fumée de type skydôme, système défini selon recommandation des pompiers, ouverture automatique et tirer/lâcher ramené au rez-de-chaussée.

1.6.4. Entrée d'air en façades

- a) Logements :
Dans coffres de volets roulants pour la façade jardin, dans les murs maçonnés avec pièges à sons en façade sur rue des pièces principales, suivant impositions de la réglementation acoustique.
- b) Locaux divers :
Par grilles persiennées en souches ou soupirail suivant dispositions des plans.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

Canalisations P.V.C. verticales et horizontales selon les contraintes techniques.

1.7.2. Chutes d'eaux usées

Canalisations P.V.C.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

P.V.C. avec protection mécanique pour les parties en élévation partout où nécessaire.

P.V.C. spécial assainissement pour les réseaux enterrés.

1.7.4. Branchements en égouts (EP raccordées sur bassin de rétention.

Branchements en réseaux séparatifs sur canalisation rejoignant le réseau public, suivant réglementation départementale et municipale de la ville de CHARENTON-LE-PONT.

1.8. TOITURES TERRASSES

Dalle en béton armé épaisseur selon calcul, isolation thermique sur pare-vapeur, par panneaux de masse de polyuréthane, étanchéité.

1.8.1. Charpente Couverture

Charpente bois préfabriquée posée sur dalle BA des derniers planchers (PH 6^{ème} étage) cis voligeage, suivant indications des plans.

Couverture en zinc, épaisseur 0,65 mm type ANTRA zinc de chez VIEILLE MONTAGNE, pose à joints de bouts chéneaux en zinc dito couverture pour les parties verticales.

1.8.2. Etanchéité et accessoires

Par procédé bi-couche élastomère de chez SOPREMA ou équivalent.

1.8.2.1. Sur terrasse et jardinières sur terrasse accessible des étages en retrait.

Etanchéité préphane graviphane dans zone plantée, feutre bidim et couche drainante.

Evacuation EP.

Relevés avec protections règlementaire.

1.8.2.2. Terrasse technique supérieure

Pare-vapeur, isolation thermique, étanchéité, protection par dalles gravillonnées sur plots.

1.8.3. Souches des ventilations et conduits divers

Souches des gaines de ventilation en béton ou parpaings ou en tôle selon nécessités techniques.

Sortie des ventilations de chutes.

Crosse(s) pour antenne(s) TV.

1.9. COLLECTE DES ORDURES

Local au rez-de-chaussée.

Étanchéité résine sur toute la surface des locaux.

Sols : carrelage en grès cérame antidérapant avec façon de pente vers le siphon de sol format 20 x 20 cm, de classe B et conforme à la norme P61.405 ou équivalent, classement U4.P3.E3.C2 de type CERABATI ou équivalent, référence au choix de l'architecte.

Murs : carrelage, sur 1,20 m environ, en faïence céramique format 20 x 20 cm, de type CERABATI ou équivalent, référence au choix de l'architecte. Un complément de peinture lessivable sera prévu.

Plafond : sans objet, isolant thermique et phonique.

Éclairage source lumineuse LED sur minuterie.

Électricité : 1 PC 16A étanche à 110 cm environ de hauteur du sol.

Plomberie : alimentation EF et évacuation par siphon de sol.

Ventilation : ventilation mécanique sur conduit spécifique.

Protection des arêtes verticales par cornières aluminium.

Portes d'accès en aluminium laqué dito menuiseries extérieures, serrure clef en combinaison avec les portes palières d'appartements.

1.10. LOCAL BRANCHEMENT ET LOCAL VÉLOS

Locaux au sous-sol

Sol : dallage BA surfacé, peinture anti poussières 2 couches.

Murs : peinture pliolite

Eclairage : Dito 1.9

Ventilation : reprise sur ventilation prise en gaine

Porte d'accès dito 1.9

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sols et plinthe des pièces principales

2.1.1.1 Sols des entrées, séjours et dégagements.

Parquet de chêne type Tradilame, largeur de lame 70 mm et épaisseur de 14 mm ou parquet contre-collé chêne sur chape isophonique, classement UPEC U2S P2 E1 C0.

Nota : Les sols des placards seront revêtus du même revêtement que les pièces attenantes.

2.1.1.2. Sols des chambres

Dito 2.1.1.1

2.1.1.3. Arrêt des revêtements

Réalisé par profil cornière laiton poli et scellé, incorporé dans la chape et formant arrêt du revêtement de sol.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (cuisines, salles-de-bains, WC, salles d'eau)

2.1.2.1. Sols des cuisines (pose droite)

Pose collée d'un revêtement de sol en carreaux de grès cérame émaillé de marque SALONI format 20x 20 cm ou équivalent coloris au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte, classement UPEC U3S.P3.E2.C2.M3.

Plinthes d'environ 10 cm hauteur réalisée en carrelage dito sols.

Nota : Pour les cuisines ouvertes, localisation selon plans architectes.

2.1.2.2. Sols des salles de bains, salles d'eau et des W.C (pose droite)

Pose collée d'un revêtement de sol, classement UPEC U3S.P3.E2.C2.M3 :
- En carreaux de grès cérame émaillés format 20x20cm environ de marque SALONI série ANDES ou équivalent au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte.

Coloris en harmonie avec les faïences. Plinthes en carrelage dito sols.

Nota 1 : Les sols des placards seront revêtus du même revêtement que la pièce attenante.

2.1.3. Arrêts de revêtements

Cornières à tous changements de nature de matériaux.

2.1.4. Sols des balcons

Dalles posées sur plot, du type Monvoisin, en ciment teinté ou équivalent. La teinte et la dimension seront choisies par l'architecte pour l'ensemble de l'immeuble.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de services

- Revêtements muraux intérieurs collés :
 - en carreaux de grès cérame émaillés format 20 x 20 cm de couleur de marque SALONI ou équivalent au choix de l'acquéreur sur proposition de l'architecte.

Plinthes de 0,10 en carrelage au droit des murs ne recevant pas de revêtements muraux.

Localisation :

Dans les salles d'eau : sur 2,10 m hauteur sur tous les murs où sont adossés les appareils sanitaires sauf derrière les meubles vasques et miroirs.

Dans les cuisines : sur 0,60 m de hauteur au-dessus des emplacements kitchenettes T1 et Studios et équipements.

2.3. PLAFONDS

Certains appartements pourront recevoir un faux plafond de type BA13. (Finitions définies au 2.8.2.2) et isolation phonique si nécessaire.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales et Bow windows

Pour tous les logements, les portes-fenêtres, les fenêtres et les châssis seront réalisés en aluminium laqué, à rupture de ponts thermique ton gris foncé avec double vitrage isolant, thermique et phonique.

Ouvrants à la française avec partie fixe suivant plans de l'Architecte et impératifs techniques,

Pour l'ensemble des menuiseries double vitrage thermique isolant posé dans parclozes ; les baies à rez-de-chaussée recevront un double vitrage avec une face extérieure retardateur d'effraction de type stadip 44-2.

Classement des menuiseries extérieures suivant réglementation acoustique et calculs thermiques.

Nota : En cas de conflit de porte fenêtre avec les cloisons, avec les portes, il sera prévu la fourniture et pose de limiteur d'ouverture.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTI-SOLAIRE

- 2.5.1. Dans toutes les pièces des appartements. (Prévoir pour toutes les baies du rez-de-chaussée un dispositif de verrouillage intérieur).

Volets roulants à lames PVC de couleur, au choix de l'architecte, teintées dans la masse, localisation selon plans architecte, avec système anti relèvement, manœuvres électriques.

Un système d'ouverture manuel sur la menuiserie principale du séjour sera prévu et une manivelle de secours sera fournie pour chaque logement.

Les coffres des volets roulants pourront déborder coté intérieur. Ils seront isolés suivant les prescriptions de l'étude thermique.

- 2.5.2. Pour le bow windows, prévoir des stores d'occultation intérieure aspect screen, stores à enroulement.

- 2.5.3. Pièces de service

Dito 2.5.1.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

- 2.6.1. Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques.

- 2.6.2. Portes intérieures

Huisseries et bâtis métalliques, portes isoplanes à ailes pleines.

Garniture : Ensemble monobloc de chez VACHETTE ligne LINOX ou équivalent.

- 2.6.3. Portes palières

Portes d'entrée à âme pleine blindée de chez MALERBA ou équivalent.

Finition peinte avec moulure décorative au choix de l'architecte.

Mise en œuvre dans une huisserie, équipée d'une serrure de sûreté 3 points, A2P** et système anti-dégondage et microviseur.

Numérotation de chaque logement.

Joint périphérique isophonique.

- 2.6.4. Portes de placards

Portes coulissantes ou ouvrantes à la Française selon dimension modèle SOGALISSIMO de chez SOGAL couleur blanche ou équivalent, épaisseur 10 mm minimum suivant dimensions et localisation selon plans.

- 2.6.5. Portes des locaux rangements

Sans objet.

2.6.6. Plinthes

Dito 2.1.

2.6.7. Trappes de visite des gaines techniques

Trappes de visite de toutes les gaines techniques, en panneau de bois, finition à peindre, pose à emboîtement et ferrage par batteuse.

2.6.8. Butoirs de portes

Butées de portes de chez VACHETTE type LINOX ou équivalent à toutes les portes palières et portes intérieures.

Dans certains cas particuliers, la butée ne sera pas mise en place pour respecter des contraintes d'agencement et/ou réglementaire.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Mains courantes

Mains courantes des escaliers en tube rond peinture laquée sur écuyer au choix de l'architecte.

Garde-corps sur derniers paliers, lisses hautes et basses en fer plat et barreaudage vertical ou maçonnerie, peint.

2.7.2. Garde-corps extérieurs

Suivant élévation des façades.

Les garde-corps sur balcons et les garde-corps, entre tableaux seront métalliques et constitués de lisses horizontales sur poteaux verticaux finition thermo laquée, de teinte RAL.

La partie basse en tôle d'aluminium laqué, fixation sur poteaux verticaux, ou sur allège suivant indication des plans.

2.8. PEINTURES

2.8.1. Peintures extérieures

2.8.1.1. Sur menuiseries extérieures
Sans objet.

2.8.1.2. Sur occultations
Sans objet.

2.8.1.3. Sur serrurerie
Peinture thermolaquée.

2.8.1.4. Sur béton
Peinture pliolite.

2.8.2. Peintures intérieures

Toutes les peintures intérieures seront lessivables.

2.8.2.1. Sur menuiseries bois

Finition soignée.

2 couches de peinture pour toutes les boiseries intérieures aux logements et pour toutes les boiseries en parties communes.

2.8.2.2. Pièces Humides (salles d'eau et WC)

Finition soignée. (Peinture satinée)

Plafonds et Faux-plafonds : 2 couches de peinture acrylique cis préparation des supports.

Murs en complément des revêtements faïence, 2 couches de peinture acrylique cis préparation des supports.

2.8.2.3. Cuisines

Dito 2.8.2.2.

2.8.2.4. Pièces sèches (entrée, dégagement, séjour et chambres)

Finition soignée.

Plafonds : 2 couches de peinture acrylique compris préparation des supports.

Murs : 2 couches de peinture acrylique compris préparation des supports.

2.8.2.5. Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Sur tuyauteries apparentes, peinture.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Équipement ménager

Toute la robinetterie sera de marque GROHE.

2.9.1.1. Blocs éviers – robinetteries meubles

- Bloc cuisine studio / T1
 - Meuble en stratifié, à prévoir **hydrofuge**.
 - Evier : 1 bac et 1 égouttoir + platine de renfort sous robinetterie.
 - Prévoir joint silicone entre faïence et évier.
 - 2 plaques de cuisson, démontables, avec minuteur et voyant lumineux.
 - 1 PC pour hotte d'évacuation.

2.9.1.2. Appareils et mobiliers des salles de bains et salle d'eau

- * Fourniture et pose des plans de toilettes, dimensions suivant dispositions des documents graphiques et gamme du fabricant, compris toutes sujétions de pose et d'assemblage soigné.
- * Plans de toilettes type Fleur d'eau des Etablissements CHENE VERT ou autres équivalent, en trois (3) coloris au choix, parmi une sélection du Maître de l'Ouvrage.
- * Robinetterie mitigeur type C2 de chez GROHE ou EUROSMART pour pose en intégration par-dessus des plans de toilettes avec placage de la robinetterie.
- * Fourniture et pose de meubles toilettes sous plans de toilettes. Meubles Variation ou Style de chez CHENE VERT ou équivalent. Meubles en mélaminés sur pieds réglables avec plinthes amovibles, poignées alu métal et portes de coloris au choix parmi une sélection du Maître de l'Ouvrage.
- * Modèles à deux portes ou tiroirs pour dimensions inférieures à 100cm.
- * Il sera prévu une trappe de visite dans le meuble en fonction de sa position par rapport à la baignoire.
- * Fourniture et pose de panneaux décoratifs avec :
 - Miroirs en ton clair de 4mm d'épaisseur, collés sur les murs en 110cm de hauteur sur toute la largeur des plans de toilettes, compris encadrements assortis aux meubles.
 - Éclairage par appliques halogènes (avec prise + interrupteur de classe II) de modèle, teinte et marque à faire agréer aux Maître d'Œuvre et Maître de l'Ouvrage, dans la gamme retenue du fabricant.

2.9.2 Équipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Colonnes montantes passant en gaine palière avec manchette pour pose ultérieure de compteur en tube PER ou PVC pression, calorifugé si impératif technique. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER sous fourreaux encastrés en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER multicouche au choix de l'architecte.

Une vanne d'arrêt pour l'eau froide sera prévue pour chaque raccordement en gaine palière.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude

Petites distributions par canalisations cuivre pour les appareillages depuis les colonnes montantes placées en gaine.

2.9.2.3. Production EC

Production d'eau chaude collective à partir de la chaufferie située au 1^{er} sous-sol.

2.9.2.4. Evacuations

SANS OBJET

2.9.2.5. Distribution du gaz

SANS OBJET

2.9.2.6. Branchements en attente

Alimentations en eau froide simple ou double sortie et évacuations à simple ou double entrée en attentes pour les machines à laver le linge et la vaisselle, localisation selon plans (cuisines et/ou salles d'eau). Dans la mesure du possible, les alimentations seront situées sous le meuble vasque lorsqu'elles seront situées dans la salle d'eau.

2.9.2.7. Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires seront de couleur blanche de marque ROCA ou JACOB DELAFON ou PORCHER ou équivalent.

Douches :

Receveur de douche en STONEX modèle TERRAN de chez ROCA de 0,90 X 1,20 X 38mm ou équivalent.

Robinetterie mitigeur de marque GROHE ou équivalent y compris douchette flexible de 1.75m environ et support de douche.

Meuble vasque :

Meuble vasque, voir art. 2.9.1.2.

W.C. :

Cuvette de WC de marque ROCA et réservoir attenant de couleur blanche ou équivalent.

Mécanisme de chasse économique à double commande, silencieux.

Abattant double de couleur blanche de type THERMODUR de marque OLFA.

2.9.2.8. Robinetterie

Toute la robinetterie sera de marque GROHE.

2.9.2.9. Arrosage des jardins :

Pour les jardins, il sera prévu un point de puisage par jardin privatif avec système de purge ou robinet d'arrêt. L'emplacement sera déterminé avec le Maître de l'Ouvrage.

2.9.3. Équipement électrique

2.9.3.1. Type d'installation

Encastré sous gaine excepté pour les locaux en sous-sol qui pourront être apparent sous tube.

2.9.3.2. Puissance à desservir

Suivant norme NF C 15.100, les calculs thermiques et selon le type de logement, la puissance à fournir sera de 6 kVA pour les studios, 2P.

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Conforme à la norme en vigueur à la date de dépôt du permis de construire avec appareillage série ESPACE LUMIERE de chez ARNOULD ou équivalent, Blanc.

Aucun équipement de lustrerie n'est prévu à l'exception des bandeaux lumineux ou appliques des salles d'eau et des salles de bains.

Entrée :

- * 1 point d'éclairage en plafond
- * allumage simple ou va et vient ou télérupteur au-delà de 2 interrupteurs
- * 1 PC 10/16 A
- * 1 sonnerie dans tableau électrique ou au-dessus de la porte palière avec bouton poussoir sur le palier avec porte étiquette.
- * un détecteur autonome de fumée
- * 1 poste intérieur visiophone en liaison avec le portier vidéo donnant sur l'extérieur du Hall.

Dégagement :

- * 1 point d'éclairage en plafond
- * allumage simple ou va et vient ou télérupteur au-delà de 2 interrupteurs
- * 1 PC 10/16 A

Chambre :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 1 prise commandée 16 A en allumage simple
- * 3 PC 16 A
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 prise TV/FM

Séjours :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple ou va et vient
- * 1 prise commandée 16 A en allumage simple
- * 5 PC en plinthe 16 A
(Prise supplémentaire suivant surface du séjour)
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 prise TV/FM

WC :

- * 1 point d'éclairage en plafond, allumage simple
- * 1 PC selon réglementation

Nota : une prise 16A spécialisée pour le lave-linge pourra être prévue selon les plans.

Cuisines :

- * 2 points d'éclairage (1 plafond, 1 applique) en allumage simple
- * 6 prises (dont 1 pour le réfrigérateur et 4 à hauteur du plan de travail)
- * 2 prises spécialisées 16 A (1 seulement si 1 PC spécialisée machine prévue dans la salle d'eau ou salle de bains ou WC).
- * 1 prise spécialisée 20 A (four)

- * 1 sortie terminale 32 A + T spécialisée pour appareil de cuisson
- * 1 sortie de fil pour hotte à 1.80m de hauteur environ
- * 1 prise de communication format RJ45
- * 1 détecteur autonome de fumée

Salles d'eau :

- * 1 point d'éclairage en plafond en allumage simple
- * 1 applique au-dessus du plan vasque commandée par interrupteur simple allumage
- * 1 PC selon réglementation
- * 1 PC 16 A (prise rasoir)

Nota : une prise 16A spécialisée pour le lave-linge pourra être prévue selon les plans.

Remarque : conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2006, application des articles R 111-18 à R111-18-7 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées, des prises supplémentaires ont été prévues à proximité immédiate de l'interrupteur de commande d'éclairage de chaque pièce de l'unité de vie.

2.9.4. Chauffage – Ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Collective à circulation d'eau chaude ,à partir de la chaufferie collective gaz à condensation située au 1^{er} sous-sol, règle de calcul suivant RT 2012 - 20 %.

2.9.4.2. Températures garanties

Les températures respecteront la réglementation en vigueur par - 7°C extérieur : la température intérieure de 19 °C demandée par la réglementation est une moyenne ce qui permet de prévoir :

- * 22°C dans les salles de bains et salles d'eau,
- * 19°C dans les séjours et les chambres,
- * 18°C dans les cuisines,

Chaque logement sera pourvu d'un appareil de régulation-programmation permettant la gestion hebdomadaire dans l'ensemble du logement selon trois régimes : confort, réduit, hors gel (absence prolongée).

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Dans les salles de bains et salles d'eau, radiateurs sèche serviette de couleur blanc de marque REGGANE modèle TAHITI SURF ou équivalent.

Radiateurs de chez REGGANE modèle 3000 ou équivalent, horizontal ou vertical au choix de l'architecte, dans les autres pièces.

Localisation, puissance et nombre selon l'étude thermique ; tous les radiateurs seront équipés de dispositifs d'arrêt, réglages et de régulation (robinet thermostatique hors salles d'eau et salles de bains).

2.9.4.4. Conduit de fumée

Sans objet.

2.9.4.5. Entrée d'air et prises de ventilation

L'entrée d'air frais se fera par des réservations dans les murs extérieurs, dispositif avec pièges à son ou par les menuiseries extérieures ou coffres de volets roulants des pièces sèches et l'extraction par des bouches posées dans les pièces humides ;

Ventilation des appartements par ventilation mécanique contrôlée de type simple flux hygroréglable de type B de chez ALDES.

2.9.5. Équipements intérieurs des placards

Dito 2.6.4.

2.9.6. Équipements de télécommunication

Un accès libre en pied d'immeuble sera laissé à la gaine technique des logements pour tout opérateur en télécommunication.

Arrivée France Télécom, localisation selon exigence du concessionnaire.

Un câblage FO jusqu'aux GTL de chaque logement.

2.9.6.1. Radio/ T.V/ FM

Équipement défini au 2.9.3.3.

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir les 6 chaînes nationales et la TNT (Canal+ et la TNT non décodés).

2.9.6.2. Téléphone

Équipement défini au 2.9.3.3

Installation suivant normes du concessionnaire.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. PARKINGS COUVERTS EN SOUS-SOL – SANS OBJET

SANS OBJET

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTRÉE ET CIRCULATION PALIERE à REZ-DE-CHAUSSÉE

4.1.1. Sols

Revêtement de sol en pierre marbrière et plinthe de 0.10 dito sols, format, coloris et calepinage suivant plans de l'Architecte.

Tapis alternant des bandes caoutchouc et aluminium type TUFTIGARD ou équivalent.

4.1.2. Parois

Revêtement en pierre marbrière et/ou panneaux de bois OBERFLEX ZEBRANO ou POLIREY ou enduit décoratif type STUCCO et glace miroir selon plans d'aménagement de l'Architecte.

4.1.3. Faux-plafond

Faux-plafond acoustique en plaques de plâtre perforées décoratives avec trappes de visite si nécessaire, finition par peinture satinée.

4.1.4. Chauffage

Sans objet.

4.1.5. Équipement électrique

Spots encastrés dans faux-plafonds de marque SLV DECLIC modèle Plado à économie d'énergie ou équivalent, commande sur minuterie, 1 prise de courant 10/16 A+T dans gaine des services généraux.

4.1.6. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

- La porte extérieure du hall sera équipée d'une platine vidéophone à défilement de type anti-vandale éclairé encastré de marque NORALSY ou équivalent avec lecteur VIGIK. 3 clefs VIGIK par appartement et 50 clefs VIGIK pour la gestion.

L'ensemble vitré du hall d'entrée est en profil acier thermolaqué compris profils intermédiaires avec double vitrage feuilleté retardateur d'effraction type STADIP 44.2.

Fermeture assurée par ventouses électromagnétiques, chacune d'une puissance au moins égale à 300 kg.

Ferme-portes avec bras de fermeture sur rail.

Serrure agréée EDF, FRANCE TELECOM et la POSTE pour les services considérés.

4.1.7. Boîte aux lettres et à paquets

Ensemble de boîtes aux lettres anti-vandalisme encastrés de type SIRANDRE ou type RENZ ou équivalent situés dans le hall de l'immeuble.

Pose conforme à la réglementation suivant accord de la poste et de la mairie.

4.2. CIRCULATIONS PALIERES EN ETAGES

Concerne les circulations d'étages des logements.

4.2.1. Sols

Moquette en dalles type Grand Passage Impression de BALSAN ou équivalent.

Classement NF EN 1307.

Plinthe médium peinte.

4.2.2. Murs

Revêtement en tissu mural collé.

4.2.3. Plinthes

Dito 4.2.1.

4.2.4. Equipement électrique

Eclairage par appliques ou plafonniers de type WEBER & DUCRE à économie d'énergie, modèle au choix de l'architecte sur détecteur.

1 prise de courant 10/16 A + T placée en gaine palière.

4.2.5. Chauffage

Sans objet

4.2.6 Plafond

Peinture acrylique finition 2 couches sur tous travaux préparatoires.

Réalisation de faux plafonds acoustiques si la réglementation l'impose (finition identique au traitement du plafond du Hall).

4.3. CIRCULATION DU SOUS-SOL

4.3.1. Sols

Peinture de sol polyuréthane et remontée en plinthe sur 0,50 m environ et complétée par une peinture vinylique blanche.

Peinture lessivable ton blanc.

4.3.2. Murs

Peinture lessivable ton blanc.

4.3.3. Portes

Huisserie métallique

Portes à âmes pleines à peindre, degré coupe-feu et fermeture suivant réglementation, peinture brillante.

4.3.4. Équipement électrique

Éclairage normal par hublots sur minuterie, et éclairage de sécurité suivant réglementation dans les circulations, sas et locaux techniques.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sol des paliers d'escaliers

Il sera prévu une peinture anti-poussière avec remontée en plinthe sur une hauteur de 0,10 m environ.

4.4.2. Murs périphériques et noyau central

Projection d'enduit BAGAR DECOR, du rez-de-chaussée au 5^{ème} étage inclus peinture acrylique mate 2 couches dans les sous-sols.

4.4.3. Plafonds et sous-faces d'escaliers

Peinture acrylique mate 2 couches.

4.4.4. Marches et contremarches

Dito 4.4.1.

4.4.5. Éclairage

Par plafonnier ou appliques type PHILIPS modèle GONDOLA à économie d'énergie ou équivalent, allumage sur minuterie.
Éclairage de sécurité par bloc autonome type C non permanent.

4.4.6. Désenfumage

En partie haute de la cage d'escalier, par lanterneau de 1m² à ouverture automatique conforme à la réglementation incendie et aux exigences des pompiers.

4.4.7. Garde-corps et mains courantes

Mains courantes des escaliers en tube rond peint dans les coloris RAL sur écuyer. Garde-corps au dernier niveau en barreaudage entre lisses haute et basse.

4.4.8. Chauffage

Sans objet.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Local poubelles à rez-de-chaussée.

Dito 1.9.

4.5.2. Local vélos au sous-sol.

Dito 1.10

4.5.3. Locaux motos en sous-sol.

SANS OBJET

4.6. LOCAL FIBRE

SANS OBJET

4.7. LOCAL BRANCHEMENT

4.7.1. Sol

Peinture anti poussière.

4.7.2. Murs

En BA ragrée ou murs en parpaings rejointoyés finition par peinture 2 couches pliolite.

4.7.3. Plafond

Isolant thermique.

4.7.4. Éclairage

Hublot sur minuterie.

4.7.5. Ventilation

Sur VMC

5 - EQUIPEMENT GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEUR

5.1.1. Équipement ascenseur

Charge utile 630 Kg 8 personnes
Vitesse nominale 1.00 m/s.

Cabine : Paroi en stratifié type Polyrey ou de type Oberflex ou autre au choix de l'architecte.

Main courante : Indicateur de niveau (sur cabines et paliers)

Portes de cabine : Acier tissé ou autre finition au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant après accord acquéreur.

Panneaux de commande.

- Éclairage : Fluorescent en plafond ou LED.
- Sol : Revêtement en pierre marbrière dito sol du hall.
- Miroir : Sur toute la hauteur sur la largeur d'une paroi latérale.
- Machinerie : Machinerie du type embarquée.
- Portes palières : en acier tissé à rez-de-chaussée et finition peinture dans les autres niveaux.

Équipement télésurveillance.

Accès sous-sol commandé par contrôle d'accès en cabine à clefs de type VIGIK.

Système de contact à clefs de type VIGIK en sous-sol pour appeler l'ascenseur.

Bâches pour déménagements, compris système d'accrochage fixe.

5. 2. CHAUFFAGE et EAU CHAUDE

La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire (ECS) sera assurée par une chaufferie gaz de type collective. Elle sera équipée de deux chaudières à condensation.

Régulation – Programmation et Distribution :

La partie distribution sera régulée en fonction de la température extérieure. Le dispositif de gestion de l'intermittence du chauffage sera une horloge hebdomadaire à heure fixe.

Chaque logement disposera d'un dispositif d'arrêt, de réglage par thermostat d'ambiance programmable.

En matière d'énergie renouvelable, il serait proposé pour la production d'eau chaude sanitaire, en association de l'appoint réalisé par la chaufferie, la mise en place de panneaux solaires thermiques pour couvrir une partie des besoins soit environ 30 % via des capteurs à tubes sous vides. Il serait prévu une surface d'environ 11m² en terrasse technique. Les capteurs seraient posés à plat avec les tubes orientés à 45° et orientés sud-sud-ouest.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

Depuis la chambre de tirage jusqu'aux appartements, par colonne montante dans la gaine sur paliers d'étages.

5.3.2 Installation TV et radio

Raccordement par antenne hertzienne.

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local situé au rez-de-chaussée.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DU LOCAL

Selon réglementation.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Dans le local branchement situé au sous-sol.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon nécessité.

5.6.3 Colonnes montantes

En PVC pression dans gaines techniques en étages.

5.6.4 Branchements particuliers

Robinets d'arrêt et manchons de réservation en attente dans les gaines palières pour compteurs individuels éventuels.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

Alimentation de la chaufferie collective depuis le coffret de façade.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

Les comptages sont situés dans les gaines palières à rez-de-chaussée.

5.8.2 Colonnes montantes

En gaines palières.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Tableau électrique selon plan Architecte.

Sous réserve de l'accord des services concessionnaires, le maître d'ouvrage demandera de pré-équiper les tableaux électriques des logements pour permettre de faciliter l'ouverture des contrats électriques individuels.

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. VOIRIES ET PARKINGS EXTERIEURS

SANS OBJET

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

SANS OBJET

6.3. ESPACES VERTS

Les espaces verts feront l'objet d'un plan de paysagiste spécifique.

6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

SANS OBJET

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble par appliques au choix de l'architecte.

Commande par cellule crépusculaire.

6.5.2 Éclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

SANS OBJET

7 - CLOTURES

Murs périphériques en maçonnerie existante, à araser suivant accord à prendre avec les propriétés avoisinantes et à enduire ou à peindre.

7.1. PORTE D'ACCES AUX PARKINGS

SANS OBJET.

8. RESEAUX DIVERS

8.1 EAU

Sur réseau principal, comptage par un compteur général dans le local branchement au sous-sol suivant exigences des services concessionnaires.

8.2 GAZ

Liaison d'alimentation au coffret de branchement à la chaufferie au 1^{er} sous-sol.

8.3 ÉLECTRICITE

Alimentation du coffret sur rue.

8.4. POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Selon réglementation.

8.5. ÉGOUTS

Raccordement à créer jusqu'au réseau public selon exigences des services habilités de la Ville de CHARENTON-LE-PONT.

8.6 ÉPURATION DES EAUX

Fosse à hydrocarbure pour décantation des eaux de parking.

8.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement sur réseau extérieur jusqu'aux colonnes montantes.

8.8 DRAINAGE DU TERRAIN

SANS OBJET.

8.9 ÉVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS

Selon réglementation et exigences de la Ville de CHARENTON-LE-PONT, il sera mis en place un bassin de rétention pour les EP, dimensions selon calculs pour toute la mesure du possible, être infiltrées sur place.

FIN DE DOCUMENT